

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Booster

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 148

Page 1 de 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Booster

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ITW LLC & Co. KG	
Rue:	Mühlackerstrasse 147	
Lieu:	D-75417 Mühlacker	
Téléphone:	++49(0)7041-96340	Téléfax: ++49(0)7041-963429
e-mail:	info@itwcp.de	
Internet:	www.itwcp.de	
Service responsable:	Produktsicherheit	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ++49(0)7041-96340
Mo. - Do. 8.00 - 16.30 Fr. 8.00 - 14.00

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudenceP410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/
122 °F.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de
toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Contient 6,0 % en masse de composants inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Booster

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 148

Page 2 de 6

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
	1,1,1,2-Tetrafluoroethane	50-100 %
811-97-2		
	Liquefied gas; H280	
204-065-8	oxyde de diméthyle, éther méthylique	<10 %
115-10-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
603-019-00-8	Flam. Gas 1; H220	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Eau additionnée de tensio-actif.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Booster

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 148

Page 3 de 6

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone concernée. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservé le récipient bien fermé. Les réglementations nationales doivent être également observées!

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

aucune/aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

DIN EN 374 Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

vêtement de protection:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Booster

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 148

Page 4 de 6

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair: Pas de point d'éclair selon la norme.
Limite inférieure d'explosivité: 0 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 0 vol. %

SECTION 10: Stabilité et réactivité**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,1

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Booster

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 148

Page 5 de 6

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
Étiquettes:	2.2
	
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
Étiquettes:	2.2
	
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2, see SP63

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Booster

Date d'impression: 27.05.2015

Code du produit: 148

Page 6 de 6

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.2
Étiquettes: 2.2



Dispositions spéciales: A98 A145 A167
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 204
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 204
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0

: Y204

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

12 Extrêmement inflammable.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)